Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 33 (1986)

Heft: 12

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Matériel pour abris PC

Une société genevoise innove

mpl. Les récents événements de Tchernobyl ont particulièrement sensibilisé la population aux problèmes du nucléaire. La Suisse est l'un des pays les plus avancés dans le domaine de la protection civile, et la construction d'abris est en permanente augmentation. Implantée à Genève depuis plus d'un siècle, la maison Tavelli-Noverraz est l'un des plus gros fournisseurs d'accessoires, de portes blindées et de ventilations d'abris. Il y a deux ans, elle a lancé sur le marché une fantastique innovation: des cloisons métalliques, appelées Structures TN.



Roger Testuz

Cette société (qui possède des succursales à Nyon, Lausanne et Sion) touche tous les corps de métier de l'industrie du bâtiment. On retrouve son nom associé à l'élaboration des plus vastes chantiers. Son domaine: acier d'armature, construction métallique, installa-

tions sanitaires, chauffage, ventilation menuiserie.

Comme le confirment MM. Paul Lips, sous-directeur, et Roger Testuz, fondé de pouvoir, respectivement depuis 23 et 39 ans chez Tavelli-Noverraz, les travaux en rapport avec les abris et autres constructions de la PC prennent une importance sans cesse grandissante. «C'est effectivement un marché intéressant, surtout depuis le 1er janvier 1986, date d'entrée en vigueur de la loi qui impose l'équipement des abris.»

Des cloisons transformables en lits et étagères!

La grande nouveauté, chez Tavelli-Noverraz: les cloisons métalliques appelées «Structures TN», que leur atelier de tôlerie fabrique depuis deux ans. La société genevoise fut la première à les réaliser en métal, et de ce type-là. Dans



Paul Lips

le courant du printemps 1986, ce produit a passé avec succès les tests imposés par l'Office fédéral de la protection civile, et obtenu le brevet adéquat. Désormais, l'accent est mis sur la promotion de ces cloisons pas comme les autres. En plus de la sécurité qu'elles apportent, ces séparations de cave sont conçues pour être très rapidement transformées en équipement de PC: en quelques heures (2 à 3 dans les meilleurs des cas), elles peuvent être dé-montées et restructurées de manière à offrir lits et étagères de rangement, naturellement conformes aux normes en usage. Faciles à transporter, à stocker et bien sûr à installer, les Structures TN, réalisées en profils d'acier, sont prévues pour être montées sur un sol nu, à l'aide de tampons secs. Cet équipement s'adapte sur mesure à tous les volumes de caves et d'abris.

Dans le cadre de la protection civile, il s'agit évidemment d'une performance technique appréciée, puisqu'elle résoud de nombreux problèmes d'affectations de locaux PC en temps de paix.



1er Rapport des officiers du Service de la Croix-Rouge

«Surmonter les difficultés...!»

mpl. A l'occasion du premier rapport des officiers du Service de la Croix-Rouge, qui a eu lieu le 14 octobre dernier à Moudon, le major Michel Vouilloz, médecin-chef de la Croix-Rouge depuis le 1° juin de cette année, s'est adressé à Mesdames les officiers du SCR. Pour les remercier de leur engagement et de leur travail, certes, mais aussi pour évoquer les difficultés dans lesquelles se trouve actuellement le SCR, et pour préciser les orientations que ce dernier souhaite dorénavant prendre.

De nombreuses personnalités participaient à cette manifestation, parmi lesquelles le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Kurt Bolliger, président de la Croix-Rouge suisse, le commandant de corps Edwin Stettler, commandant du 1er Corps d'armée de campagne 1, le divisionnaire André Huber, médecin en chef de l'armée qui, tous, se sont adressés aux officiers du SCR.

Le Service de la Croix-Rouge remonte pratiquement à la fondation de la Croix-Rouge elle-même, puisque l'aide aux blessés, sur le champ de bataille de Solférino, en 1859, fut le premier engagement d'Henry Dunant.

Aujourd'hui, aux termes de l'arrêté fédéral du 13 juillet 1951 et conformément aux statuts adoptés en date du 1er juillet 1984, la Société nationale de la



Croix-Rouge est tenue de soutenir le service sanitaire de l'armée, en recrutant, instruisant et tenant à disposition des volontaires.

3500 femmes officiers

Quelque 3500 femmes font actuellement partie du SCR. La plupart d'entre elles sont issues de professions hospitalières, soignantes et paramédicales. Le SCR recrute également des femmes au bénéfice d'une formation en soins à domicile ou en premiers secours, d'anciennes éclaireuses ou cheftaines de louveteaux, ainsi que des gouvernantes et des personnes chargées de tâches domestiques.

Toutes se tiennent volontairement à disposition pour le service sanitaire en cas de guerre, ou de catastrophe.

Après leur recrutement – des 18 ans –, elles accomplissent une école de recrues de la Croix-Rouge d'une durée de deux semaines. Elles doivent ensuite suivre trois cours complémentaires de 13 jours chacun. Ces cours ont pour but de les familiariser avec le fonctionnement des hôpitaux de base militaire – où elles seront affectées surtout dans les services de soins, de radiologie, de laboratoire, de pharmacie et d'administration –, ou des stations de dépistage destinées aux hommes entrant en service.

De plus, exercices pratiques et cours théoriques préparent les détachements d'hôpital de la Croix-Rouge à intervenir en cas d'urgence.

Deux points de tension

A Moudon, le major Michel Vouilloz a abordé certaines difficultés ressenties par les officiers du SCR, difficultés portant principalement sur deux points.

La révision de l'OSCR, effectuée à l'occasion de la révision partielle de la loi fédérale sur l'organisation militaire, a représenté un pas supplémentaire vers la militarisation du Service de la Croix-Rouge. Face au mauvais accueil réservé à cette évolution par certaines de ses collaboratrices, le major Vouilloz a invité ces dernières à mettre en balance les modifications (grades et uniformes) apportées par cette nouvelle ordonnance et les avantages que celleci leur apporte, tout spécialement sur le plan de la formation.

Autre point de tension: celui des rapports entre le travail humanitaire et le travail comme personnel de santé apportant son soutien au Service sanitaire d'une armée. Plusieurs membres des professions médicales et paramédicales pensent et prétendent que le soutien apporté à une armée, serait-ce exclusivement à son Service sanitaire, va à l'encontre de leur vocation, de leur mission de travailler pour la paix. Une réflexion qui pourrait laisser perplexe, mais qui fait dire à Michel Vouilloz, en guise de conclusion à cette question: «Heureusement qu'un tel sophisme

n'habitait pas l'âme généreuse d'Henry Dunant et de millions d'individus, dont vous-mêmes, qui, dans le monde entier, propagent et appliquent l'idéal de la Croix-Rouge.»

De nouveaux objectifs

Pour l'avenir, le nouveau médecin-chef de la Croix-Rouge porte l'accent sur les possibilités de mettre toujours mieux à profit la formation spécifique suivie par les officiers.

Par exemple en participant aux actions de secours à l'étranger, grâce aux connaissances acquises en matière de médecine et soins en cas de catastrophe: triage, collaboration au sein d'une division médicale en cas d'afflux massif de patients, et rapports entre divers services. Ou encore en prenant part à l'aide au développement, voie sur laquelle la Croix-Rouge dans son ensemble s'est engagée depuis quelques années. Les compétences des officiers dans les domaines de la conduite, de la méthodologie, de la formation et de la psychologie ne pourraient en effet



qu'être appréciées dans le contexte d'un plan de réhabilitation à long terme. En outre, les expériences à l'étranger sont susceptibles d'enrichir considérablement les connaissances théoriques et pratiques (pour les hommes également), lors de cours de répétition ou de cours techniques ultérieurs. Enfin, la collaboration du SCR à diverses activités de la Croix-Rouge à l'intérieur du pays se révélerait, elle aussi, très profitable. Ceci notamment





dans les domaines de la formation professionnelle et médico-sociale.

Défendre son autonomie

Dans le cadre de ce premier rapport des officiers du SCR, le major Michel Vouilloz a encore attiré l'attention sur la grande autonomie que garde, à l'exception de l'instruction, le Service Croix-Rouge. «Cette autonomie, voulue par le Conseil fédéral, mérite d'être défendue par les autorités et collabora-



teurs de la Croix-Rouge, mais doit être utilisée judicieusement et de la manière la plus efficace possible si l'on veut éviter l'intégration totale du Service Croix-Rouge dans l'armée, voire l'introduction d'une obligation de servir pour certaines catégories professionelles féminines.»

Cela nécessite, entre autres, de la part des officiers, une volonté de parfaire en permanence leur formation dans le domaine des soins en cas de catastrophe. De nombreuses possibilités leur sont offertes par la Société suisse de troupes sanitaires ou par les universités.

Après avoir invité les officiers à ne pas se laisser impressionner par les innombrables difficultés qui parsèment le chemin de l'altruisme, Michel Vouilloz termina son allocution par des encouragements: «La vie professionnelle que vous avez choisie entretient, par le contact permanent avec l'être humain, une indépendance de jugement sans cesse grandissante: cette indépendance met le Service Croix-Rouge à l'abri d'un corporatisme aveugle, et c'est une chance. Mais cette chance ne doit pas empêcher la défense structurée et raisonnable de ce Service par lequel vous réalisez au-delà de vos divergences, votre idéal commun.»